

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance régulière du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue le 3 jour du mois de mai 2010, à vingt heures, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents : le maire, monsieur Jacques Gévry, les conseillères mesdames Annie Demers, Claire Ouellette Hélène Cummings et Suzanne Beaudin et les conseillers messieurs, Jean-Pierre Monette, Marc Perras formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jacques Gévry

Monsieur André Séguin, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi présent.

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 3 MAI 2010

1. ADMINISTRATION

- .1 Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée
- .2 Adoption de l'ordre du jour
- .3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2010
- .4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2010
- .5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2010
- .6 Acceptation des comptes
- .7 Renouvellement de l'assurance collective 2010-2011
- .8 Correction de la résolution 2010.04.64 (affectation du surplus budgétaire 2009)
- .9 Demande d'approbation pour l'échange de terrain en terres publiques lot 57, rang 12, Canton de La Minerve
- .10 Politique d'amortissement des immobilisations
- .11 Résolution d'appui pour l'ouverture du magasin général lors des jours fériés
- .12 Information et questions se rapportant à l'administration

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- .1 Nomination d'un pompier au poste de lieutenant pour le Service des incendies
- .2 Engagement d'un pompier volontaire
- .3 Engagement d'un pompier volontaire
- .4 Engagement d'un pompier volontaire
- .5 Contrat de service pour l'année 2010 avec le Centre Canin Ménard
- .6 Information et questions se rapportant à la sécurité publique

3. TRANSPORTS

- .1 Demande d'appel d'offres pour des travaux de fauchage 2010
- .2 Demande d'appel d'offres pour lignage de rue 2010
- .3 Résultat d'appel d'offres chlorure de calcium
- .4 Information et questions se rapportant aux transports

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- .1 Implantation d'un éco-centre dans la Municipalité de La Minerve
- .2 Information et questions se rapportant à l'hygiène du milieu

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- .1 Adoption du premier projet de règlement numéro 548 modifiant le règlement de zonage 380 et ses amendements au niveau du pourcentage d'occupation au sol et des zones permettant l'usage U5.
- .2 Demande de dérogation mineure pour le 49, chemin Dusseault, lots 41 et 4B-4, rang 08, Canton de La Minerve
- .3 Demande de dérogation mineure pour le 28, rue Ste-Marie, lot 13-Ptie, rang 05, Canton de La Minerve
- .4 Demande de dérogation mineure pour le 337, chemin Isaac-Grégoire Sud, lot 41-Ptie, rang 08, Canton de Labelle
- .5 Demande de dérogation mineure pour le 11, des Draveurs, lot 21-A-Ptie, rang 06, Canton de La Minerve
- .6 Retrait des constats d'infractions dans le dossier du 5, chemin Allard
- .7 Projet d'aménagement des bandes riveraines par l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon
- .8 Information et questions se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

6. LOISIRS ET CULTURE

- .1 Croix de chemins
- .2 Engagement des moniteurs (trices) terrain de jeux 2010
- .3 Demande d'appui du projet de parc national à l'Ascension
- .4 Demande d'utilisation des locaux de l'école la Relève pour le camp de jour 2010
- .5 Tonte de gazon du terrain du lac Castors
- .6 Entretien des quais publics
- .7 Information et questions se rapportant aux loisirs et à la culture

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

2010.05.110 (1.1) CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant constaté, il est

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu que la séance du 3 mai 2010 soit ouverte.

ADOPTÉE

2010.05.111 (1.2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du 3 mai 2010 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2010.05.112 (1.3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 6 avril 2010 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

2010.05.113 (1.4) ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2010

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2010 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2010.05.114
(1.5)**

**ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU 27 AVRIL 2010**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 avril 2010 tel que présenté aux membres du Conseil.

ADOPTÉE.

**2010.05.115
(1.6)**

ACCEPTATION DES COMPTES

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu que les comptes suivants:

Administration générale	5 658.06
Sécurité publique	8 311.84
Voirie municipale	23 940.12
Hygiène du milieu	682.08
Urbanisme et mise en valeur du territoire	7 486.83
Loisirs & Culture	15 430.22
Immobilisation	128 595.33
TOTAL:	190 104.48

soient acceptés et payés.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ADMQ	208.82	25065
Bell Canada	748.68 -	25056
Bell Canada	562.12 -	25082
Bell Mobilité	66.18 -	25057
BuroPlus Martin	685.75 -	25086
Dubé Guyot inc.	56.44 -	25092
Entretien bureau	184.00 -	25091
Équipements de bureau des Trois Vallées inc.	105.35 -	25049
Équipements de bureau des Trois Vallées inc.	105.35 -	25093
Équipements de bureau Robert Légaré	230.64 -	25094
Fondation CHDL-CRHV	350.00 -	25050
Formules d'affaires CCL	419.00 -	25097
Hortiko	65.00 -	25100
Hydro Québec	383.15 -	25063
Laurentides extermination (2008) inc.	36.12 -	25103
L'information du Nord	38.58 -	25101
Loisirs Laurentides	124.16 -	25105
Marché Bruneau	30.06 -	25106
Mobilonde inc.	18.06 -	25109
Ouelette, Claire	32.76 -	25111
Petite caisse	72.61 -	25112

Sauriol, Suzanne	74.76 - 24987
Serrurerie Saint-Jovite inc.	84.66 - 25120
Ville Sainte-Agathe-des-Monts	857.29 - 25124
Visa	118.52 - 25059
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5 658.06

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Accès communications	738.20 - 25081
Bell Canada	175.33 - 25056
Bell Mobilité	331.25 - 25057
Bell Mobilité	56.43 -
Bell Mobilité	112.82 -
Équipements Médi Sécur	254.40 - 25095
Hydro Québec	237.12 - 25058
Marché Bruneau	553.19 - 25106
Matériaux SMB inc.	321.67 - 25107
Pièces d'auto Rivière Rouge	895.74 - 25114
Ram gestion d'achats	46.24 - 25118
Remboursement kilomètreage	173.88 - 25062
Sonic	41.00 - 25122
SCA des fermes du Nord	327.57 - 25121
SÉCURITÉ PUBLIQUE	4 264.84

SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)

Salaire pompiers	2 610.00 - salaire
Salaire premiers répondants	1 437.00 - salaire
SÉCURITÉ PUBLIQUE (rémunération)	4 047.00

VOIRIE MUNICIPALE

Avance CSST	211.66 - 24985
Avance CSST	740.81 - 25061
Avance CSST	846.64 - 24984
Banque HSBC	4 417.49 - retrait direct
Bell Canada	207.87 - 25056
Bell Mobilité	73.84 - 25057
Bell Mobilité	11.85 - 25057
BuroPlus Martin	177.19 - 25086
Camion Freightliner Mont-Laurier inc.	1 079.34 - 25087
Hydro Québec	535.71 - 25058
L'information du Nord	911.36 - 25101
Matériaux SMB inc.	761.95 - 25107
Mobilonde inc.	234.78 - 25109
Pièces d'auto Rivière Rouge	2 264.15 - 25114
Portes de Garage Mont-Tremblant enr.	135.45 - 25116
Québec linge	446.07 - 25117
Remboursement kilomètreage	69.72 - 25060
SCA des fermes du Nord	8 421.33 - 25121
Sonic	683.62 - 25122

United Rentals	1 709.29 - 25123
VOIRIE MUNICIPALE	23 940.12

HYGIÈNE DU MILIEU

Bell Canada	174.04 - 25056
Bell Mobilité	18.73 - 25057
Bio-Services	106.53 - 25085
FQM	44.38 - 25096
Hydro Québec	229.35 - 25058
Mobilonde inc.	18.06 - 25109
Remboursement kilométrage	21.00 - 24990
Remboursement kilométrage	41.08 - 24986
Remboursement kilométrage	28.91 - 25064
HYGIÈNE DU MILIEU	682.08

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Bio-Services	106.52 - 25085
BuroPlus Martin	150.90 - 25086
CCU du 7 avril 2010	20.00 - 25126
CCU du 7 avril 2010	20.00 - 25127
CCU du 7 avril 2010	20.00 - 25128
CCU du 7 avril 2010	20.00 - 25129
FQM	44.38 - 25096
Godard Bélisle St-Jean & Associés	6 820.70 - 25098
Godard Bélisle St-Jean & Associés	32.19 - 25098
L'information du Nord	196.25 - 25101
Remboursement kilométrage	17.41 - 24986
Remboursement kilométrage	32.26 - 25064
Remboursement kilométrage	6.22 - 24987
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	7 486.83

LOISIRS ET CULTURE

Bell Canada	78.19 - 25056
Bibliothèque La Minerve	3 500.00 - 25084
Club plein air La Minerve	2 438.10 - 25088
Demers Annie	135.45 - 25089
Entretien bibliothèque	80.00 - 25091
Entretien salle communautaire	100.00 - 25099
Hydro Québec	677.23 - 25058
Hydro Québec	108.14 -
Hydro Québec	100.92 -
Laurentides extermination (2008) inc.	45.15 - 25103
L'imprimeur inc.	233.09 - 25104
Marché Bruneau	16.58 - 25106
Miller propane	179.45 - 25108
Nantel Marieve	1 350.00 - 25110
Petite caisse accueil	350.00 - 25073

SCA des Fermes du Nord	394.17 -	25121
Ville de Rivière-Rouge	5 643.75 -	25125
LOISIRS ET CULTURE	15 430.22	

IMMOBILISATION

9088-9569 Québec inc.	104 597.75 -	25080
DL Solutions informatiques inc.	5 661.54 -	25090
Lacasse électrique inc.	10 158.75 -	25102
Matériaux SMB inc.	1 103.03 -	25107
Minstre du revenu du Québec	516.00 -	25072
Plomberie Brébeuf inc.	2 700.19 -	25115
Rénovation Franc Nord inc.	3 858.07 -	25119
IMMOBILISATION	128 595.33	

ADOPTÉE

2010.05.116
(1.7)

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE 2010-2011

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la ville de La Minerve;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011, sont justifiées;

ATTENDU que le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU que le contrat actuel avec l'assureur en est à sa deuxième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la ville de La Minerve et qu'ils jugent opportun de les accepter :

ENCONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les conditions de renouvellement présentées par SSQ-Vie concernant l'assurance collective des employés de la ville de La Minerve, pour la période du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011 au montant de 35 300.77 \$, taxes incluses.

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard Paquin du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE.

**2010.05.117
(1.8)**

**CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2010.04.64 AFFECTATION DU
SURPLUS BUDGÉTAIRE 2009**

Considérant l'affectation du surplus budgétaire de l'exercice financier 2009 par la résolution no. 2010.04.64 ;

Considérant les modifications à apporter ;

Considérant que le surplus budgétaire de l'exercice financier 2009 était de 678 310\$

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil d'abroger la résolution numéro 2010.04.64 intitulée « affectation du surplus budgétaire 2009 ».

Et d'affecter le surplus budgétaire 2009 pour les montants suivants :

-Aqueduc (5264\$+2 233\$+14 250 \$+16 168\$)	37 915 \$
-Traitement de surface	156 000 \$
-Environnement	<u>11 814 \$</u>
-Total	205 729 \$

Et de réserver le surplus budgétaire 2009 pour les montants suivants : un montant de 68 219 \$

-Vidange	66 389 \$
-Aqueduc	<u>1 830 \$</u>
-Total	68 219 \$

ADOPTÉE.

**2010.05.118
(1.9)**

**DEMANDE D'APPROBATION POUR L'ÉCHANGE DE TERRAIN EN
TERRES PUBLIQUES LOT 57, RANG 12, CANTON DE LA MINERVE**

Considérant la demande reçue à la MRC des Laurentides pour un échange de terrain en terres publiques du lot 57, rang 12, Canton de La Minerve ;

Considérant que la MRC des Laurentides doit s'assurer de l'approbation de la Municipalité de La Minerve par une résolution favorable à la dite échange ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'échange de terrain en terres publiques lot 57, rang 12, Canton de La Minerve .

ADOPTÉE

2010.05.119
(1.10)

POLITIQUE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Considérant la politique d'amortissement des immobilisations en vigueur selon la résolution numéro 99-12-287 ;

Considérant qu'aucune valeur résiduelle n'y était mentionnée ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la politique suivante d'amortissement des immobilisations applicables soit :

Tout achat supérieur à 1000 \$ et ou tout achat faisant partie d'une dépense commune totalisant plus de 1 000 \$

- Bâtiments :	30 ans	valeur résiduelle 20%
- Routes - Ponts, Aqueduc et tout autres infrastructures:	15 ans	valeur résiduelle 10%
- Véhicules:	7 ans	valeur résiduelle 10%
- Équipements, ameublement:	5 ans	valeur résiduelle 10%
- Équipement informatique :	5 ans	valeur résiduelle 0%

ADOPTÉE.

2010.05.120
(1.11)

RÉSOLUTION D'APPUI POUR L'OUVERTURE DU MAGASIN GÉNÉRAL LORS DES JOURS FÉRIÉS

Considérant l'ouverture du magasin général lors des jours fériés sera appréciée par les contribuables de la Minerve ;

Considérant que dans la Municipalité de La Minerve on y retrouve qu'un seul magasin général d'alimentation ;

Considérant qu'une demande d'appui est nécessaire pour le Ministère du développement économique de l'innovation et de l'exportation du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS
APPUYÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande du Marché Bruneau et Frères inc. pour l'ouverture du magasin général lors des jours fériés.

ADOPTÉE.

**(1.12) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À
L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2010.05.121
(2.1) NOMINATION D'UN POMPIER AU POSTE DE LIEUTENANT POUR LE
SERVICE DES INCENDIES**

Considérant les applications reçues;

Considérant la recommandation du comité de sélection.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Madame Suzanne Beaudin signifie son désaccord et demande le vote.

M. Marc Perras considère qu'il aurait dû y avoir des entrevues, il vote contre.
Madame Annie Demers explique qu'il n'y avait pas besoin d'entrevue car un seul
candidat sur les quatre avait obtenu la note de passage minimum. Elle vote pour.
Madame Claire Ouellette vote pour.
Monsieur Jean-Pierre Monette fait un rapprochement avec le fait que monsieur
Laramée avait été refusé pour un poste de premier répondant, il vote contre.
Madame Suzanne Beaudin justifie qu'elle ne l'aime vraiment pas.
Madame Hélène Cummings vote pour.

Devant l'égalité des votes, M. Jacques Gévry, maire, vote en faveur de la
résolution.

Il est donc résolu à la majorité des conseillers de nommer monsieur Vincent
Laramée au poste de lieutenant pour le Service des incendies de La Minerve.
monsieur Laramée sera en probation jusqu'à ce qu'il ait complété son cours
d'officier non urbain.

ADOPTÉE

**2010.05.122
(2.2) ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE**

Considérant que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'ajouter des pompiers volontaires
additionnels à la brigade existante ;

Considérant l'intérêt démontré par monsieur Yvon Raymond de faire partie des
pompiers volontaires de La Minerve ;

Considérant l'avis du directeur du Service d'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Yvon Raymond, à titre de pompier volontaire en probation, pour la Municipalité de La Minerve au salaire de 15 \$ / heure.

ADOPTÉE.

2010.05.123
(2.3)

ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Considérant que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'ajouter des pompiers volontaires additionnels à la brigade existante ;

Considérant l'intérêt démontré par monsieur Alexandre Gélinas de faire partie des pompiers volontaires de La Minerve ;

Considérant l'avis du directeur du Service d'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Alexandre Gélinas, à titre de pompier volontaire en probation, pour la Municipalité de La Minerve au salaire de 15 \$ / heure.

ADOPTÉE.

2010.05.124
(2.4)

ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Considérant que le Conseil est d'avis qu'il y a lieu d'ajouter des pompiers volontaires additionnels à la brigade existante ;

Considérant l'intérêt démontré par monsieur Sylvain Chayer de faire partie des pompiers volontaires de La Minerve ;

Considérant l'avis du directeur du Service d'incendie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Sylvain Chayer, à titre de pompier volontaire en probation, pour la Municipalité de La Minerve au salaire de 15 \$ / heure.

ADOPTÉE.

2010.05.125

CONTRAT DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2010 AVEC LE CENTRE

(2.5) CANIN MÉNARD

Considérant que le contrat de Service avec le Centre Canin Ménard prend fin le 31 décembre 2009 ;

Considérant avoir reçu l'offre de Service du Centre Canin Ménard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS

Et résolu d'accepter l'offre présentée par le Centre Canin Ménard pour l'année 2010, pour le forfait de base incluant le service vingt-quatre (24) heures, trois cent soixante-cinq (365) jours et une patrouille de quatre (4) heures.

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre un chèque de 1 200 \$, plus les taxes applicables pour le service de la fourrière pour l'année 2010, tel que stipulé dans l'offre de service.

ADOPTÉE.

(2.6) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

3. TRANSPORTS

**2010.05.126 DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR DES TRAVAUX DE FAUCHAGE
(3.1) 2010**

Considérant le besoin des travaux de fauchage pour l'entretien des chemins pour la saison 2010 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'aller en appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS
APPUYÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE

Et résolu d'aller en appel d'offres pour des travaux de fauchage pour la saison 2010.

ADOPTÉE.

**2010.05.127 DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LIGNAGE DE RUE 2010
(3.2)**

Considérant le besoin de lignage de rue pour la saison 2010 ;

Considérant qu'il est nécessaire d'aller en appel d'offres ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu d'aller en appel d'offres pour des travaux de lignage de rue pour la saison 2010.

ADOPTÉE.

2010.05.128
(3.3)

RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES CHLORURE DE CALCIUM

Considérant qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 27 avril 2010, 15:00 heures, trois soumissions ont été reçues :

-Sel Warwick	449.29 \$, le ballot de 1 000 kg
-Les Entreprises Bourget inc.	420.00 \$, le ballot de 1 000 kg
-Somavrac C.C inc.	379.71 \$, le ballot de 1 000 kg

Considérant que Somavrac C.C. inc., est le plus bas soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'accepter la soumission de Somavrac C.C. inc. pour du chlorure de calcium 2010, au montant de 379.71 \$ le ballot de 1000 kg, plus les taxes applicables, selon l'appel d'offres.

ADOPTÉE.

(3.4)

INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX TRANSPORTS

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2010.05.129
(4.1)

IMPLANTATION D'UN ÉCO-CENTRE DANS LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

Considérant que la MRC des Laurentides dans le cadre de la réduction des matières actuellement enfouies travaille sur un projet visant l'accessibilité à un service de proximité via un éco-centre ;

Considérant l'intérêt des membres du Conseil pour l'implantation d'un éco-centre sur le territoire de La Minerve;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer la MRC des Laurentides de l'intérêt de la Municipalité pour l'implantation d'un éco-centre sur son territoire.

ADOPTÉE.

(4.2) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2010.05.130 (5.1) ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 548 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 380 ET SES AMENDEMENTS AU NIVEAU DU POURCENTAGE D'OCCUPATION AU SOL ET DES ZONES PERMETTANT L'USAGE U5

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 6 août 2001 un règlement d'urbanisme portant le numéro 380;

CONSIDÉRANT l'avis du CCU;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du Conseil municipal tenue le 6 avril 2010.

EN CONSÉQUENCCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité que le premier projet de règlement numéro 548 modifiant le règlement de zonage 380 et ses amendements au niveau du pourcentage d'occupation au sol et des zones permettant l'usage U5 soit et est adopté.

ADOPTÉE

(5.2) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 49, CHEMIN DUSSEULT, LOTS 41 ET 4B-4, RANG 08, CANTON DE LA MINERVE

Ce point est reporté.

2010.05.131 (5.3) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 28, RUE STE-MARIE, LOT 13-PTIE, RANG 05, CANTON DE LA MINERVE

Monsieur Jacques Gévry, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 28, rue Ste-Marie, sur le lot 13-ptie, rang 05, Canton de La Minerve ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure pour ériger des fondations sous le bâtiment existant aux conditions suivantes.

- Les drains français et les drains de gouttières devront être dirigés dans un puits de pierres nettes.
- Défaire la galerie qui a été érigée dans la cour arrière.
- Les fondations devront être érigées conformément au code national du bâtiment.
- Les fondations devront faire en sorte que le chalet garde la hauteur qu'il a présentement.
- La hauteur sous le chalet ne devra pas dépasser un point vingt et un (1.21) mètre.

ADOPTÉE.

2010.05.132
(5.4)

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 337, CHEMIN
ISAAC-GRÉGOIRE SUD, LOT 41-PTIE, RANG 08, CANTON DE
LABELLE**

Monsieur Monette déclare des intérêts indirects et se retire le temps de la lecture de la résolution.

Monsieur Jacques Gévry, offre la possibilité aux gens présents de se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée pour le 337, chemin Isaac-Grégoire sud, sur le lot 41-ptie, rang 08, Canton de Labelle ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure pour la construction d'une remise de trois point zéro quatre (3.04) mètres par six points un (6.1) mètres à deux point cinq (2.5) mètres de la marge latérale aux conditions suivantes.

- La remise devra être à plus de quinze (15) mètres de la ligne naturelle des hautes eaux qui est représenté sur le certificat de localisation.
- Si la remise est sur dalle de béton un certificat d'implantation fait par un arpenteur reconnu devra être déposé au Service d'Urbanisme.

ADOPTÉE.

(5.5) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 11, RUE DES DRAVEURS, LOT 21-A-PTIE, RANG 06, CANTON DE LA MINERVE

Ce point est reporté.

2010.05.133 (5.6) RETRAIT DES CONSTATS D'INFRACTIONS DANS LE DOSSIER DU 5, CHEMIN ALLARD

Considérant l'entente hors cour intervenue dans le dossier du 5, chemin Allard ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE
APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE CUMMINGS

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la Municipalité de La Minerve, de retirer les constats d'infractions suivants :

- URB3412
- URB3413
- URB3414
- URB3415
- URB3416
- URB3417

ADOPTÉE.

2010.05.134 (5.7) PROJET D'AMÉNAGEMENT DES BANDES RIVERAINES PAR L'ORGANISME DE BASSINS VERSANT DES RIVIÈRES ROUGES, PETITE NATION ET SAUMON

Considérant le projet d'aménagement des bandes riveraines proposé par L'OBV RPNS visant essentiellement à :

- Promouvoir la restauration des milieux riverains dégradés
- Aménager le terrain des riverains en fournissant une solution adaptée en respect des normes en vigueur
- Prévenir la dégradation et l'érosion des rives, protéger les milieux aquatiques ;

Considérant que la Municipalité de La Minerve veut s'en prévaloir ;

Considérant que les lacs Désert et Équerre ont été ciblés par le ministère pour être admissibles à des subventions via l'organisme de bassins versants.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME CLAIRE OUELLETTE
APPUYÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil de participer au projet d'aménagement des bandes riveraines proposé par L'OBV RPNS pour les lacs Désert et Équerre.

ADOPTÉE.

(5.8) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Monsieur Monette est de retour.

6. LOISIRS ET CULTURE

2010.05.135 CROIX DE CHEMIN

(6.1)

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS
APPUYÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, à émettre un chèque au montant de 80 \$ à chaque responsable de croix de chemin pour l'achat de fleurs, engrais ou autres.

ADOPTÉE.

2010.05.136 ENGAGEMENT DES MONITEURS (TRICES) TERRAIN DE JEUX 2010

(6.2)

Considérant que la Municipalité de La Minerve désire mettre en place pour l'été 2010 un Camp de jour avec Service de garde;

Considérant avoir fait publier l'offre d'emploi pour l'engagement des moniteurs (trices) dans le bulletin municipal et dans le journal l'Information du Nord ;

Considérant avoir reçu des applications pour l'offre d'emploi pour le Camp de jour 2010 avec Service de garde;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'engager, pour la saison 2010, au Camp de jour et Service de garde, Amélie Durand Bergeron en tant que coordonnatrice, au salaire de 11,47\$/ heure, Isabelle Grégoire et Rébecca Lecavalier comme monitrices et Simon Charette comme moniteur, au salaire de 9,50 \$ / heure.

ADOPTÉE

2010.05.137 DEMANDE D'APPUI DU PROJET DE PARC NATIONAL À L'ASCENSION

(6.3)

ATTENDU la demande d'appui de la Municipalité de L'Ascension relativement à la création d'un parc national avec la réserve aquatique projetée de la Vallée-de-la-Haute-Rouge situé sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que la démarche de création d'un parc national s'inscrit dans le cadre de son plan d'action local de diversification et de développement ;

ATTENDU que le maire et les conseillers approuvent et soulignent l'initiative de la Municipalité de L'Ascension dans la création d'un parc national ;

ATTENDU l'appui de plusieurs organismes locaux et régionaux ;

ATTENDU que le statut de parc national offre un élément de gestion permettant la protection du territoire.

ATTENDU que seule une aire protégée de catégorie II (parc national) permet la protection permanente du milieu naturel jumelée à des perspectives de développement à des fins de récréation.

ATTENDU que ce projet consolide, organise et renforce l'offre touristique locale et régionale.

ATTENDU que le projet de parc national rejoint divers objectifs de développement économique local et régional comme le « Plan de diversification et de développement économique de la MRC d'Antoine-Labelle » élaboré afin de contrer les effets de la crise forestière (projet P-114).

ATTENDU que les rapides des 21 milles de la rivière Rouge sont reconnus de calibre national dans le plan directeur des corridors et parcours récréatifs non motorisés de la MRC d'Antoine-Labelle.

ATTENDU que le projet rejoint l'objectif numéro deux du « Plan d'action 2009-2010 du comité socio-économique loisirs : « Mettre en valeur les milieux naturels à des fins récréatives en appuyant ces vocations dans les nouveaux territoires d'aires protégées ».

ATTENDU qu'un projet de parc national vise l'augmentation de la fréquentation touristique dans la Municipalité de L'Ascension et dans les municipalités environnantes.

ATTENDU que l'augmentation touristique accroît les possibilités d'emplois directs et indirects pour la Vallée de la Rouge.

ATTENDU qu'un statut de municipalité dévitalisée à L'Ascension et de MRC éloignée pour Antoine-Labelle indique le faible taux d'emplois dans notre région et que le projet de parc national est un apport supplémentaire au développement économique.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'appuyer la Municipalité de L'Ascension dans ses démarches auprès du MDDEP afin d'accorder un statut de parc national dans l'aire protégée projetée de la réserve aquatique de la Vallée-de-la-Haute-Rouge située dans la MRC d'Antoine-Labelle tel que défini dans le document de présentation du projet de parc national à L'Ascension et d'acheminer ladite résolution d'appui à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE.

2010.05.138
(6.4)

**DEMANDE D'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE LA RELÈVE
POUR LE CAMP DE JOUR 2010**

Considérant que la municipalité entend offrir le Service de Camp de jour pour l'été 2010;

Considérant que l'expérience de l'utilisation de l'école la Relève durant l'été 2009 a donné de bon résultat;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS
APPUYÉ PAR MONSIEUR MARC PERRAS

Et résolu à l'unanimité de demander à la Commission Scolaire des Laurentides de renouveler l'entente de 2009 pour l'utilisation des locaux de l'école la Relève afin d'y installer notre Service de Camp de jour durant l'été 2010.

Et que le directeur général et secrétaire trésorier soit autorisé à signer l'entente.

ADOPTÉE

2010.05.139
(6.5)

TONTE DE GAZON POUR LE TERRAIN DU LAC CASTOR

Considérant que le comité des citoyens du lac castor offre à la Municipalité d'entretenir le gazon du terrain du lac Castors pour l'année 2010 pour un montant de 500\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS
APPUYER PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers de payer 500\$ au comité des citoyens du lac Castors pour la tonte du gazon du terrain de la Municipalité situé au lac Castors.

ADOPTÉE

2010.05.140
(6.6)

ENTRETIEN DES QUAIS PUBLICS

Considérant que la Municipalité possède deux quais publics situés au lac Chapleau et au lac Marie-Louise;

Considérant que ces quais nécessitent des réparations pour qu'ils soient sécuritaires.

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE DEMERS
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers de faire les réparations nécessaires aux quais appartenant à la Municipalité et situés sur les lac Chapleau et Marie-Louise.

ADOPTÉE

**(6.7) INFORMATION ET QUESTIONS SE RAPPORTANT AUX LOISIRS
ET À LA CULTURE**

(7.0) VARIA

(8.0) PÉRIODE DE QUESTIONS

**2010.05.141 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
(9.0)**

PROPOSÉ PAR MADAME SUZANNE BEAUDIN
APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE MONETTE

Et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier
André Séguin

Le maire,
Jacques Gévry

Je, soussigné, certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2010.05.116, 2010.05.121, 2010.05.122, 2010.05.123, 2010.05.124, 2010.05.125, 2010.05.128, 2010.05.135, 2010.05.136, 2010.05.139, 2010.05.140.

Le directeur général et secrétaire trésorier,

André Séguin

